

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	10
Votants	13

**Changement  
dénomination régie  
squash/tennis**

**L'an deux mille dix ;**

**Le 7 juin à 19h00 ;**

**Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.**

**Date de convocation du conseil municipal : Le 02/06/2010**

**PRESENTS : Mesdames et Messieurs : TORNATORE – PAILLOTET – DUJON – ESCRIOU – AUDIBERT – BENABEN - FASOLA – FOURNY – LACROIX - YACOUB**

**REPRESENTES : Mme ROBERT par Mr YACOUB  
Mr HEURA par Mr ESCRIOU  
Mr KAIL par Mme FOURNY**

**ABSENTES : Mmes DE LA ROCCA et BEUCHE**

**Secrétaire de séance : Mme BENABEN**

**Objet : Changement dénomination Régie « squash/tennis »**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le besoin d'une régie de recettes pour les animations et spectacles occasionnels organisés dans la commune.

Il propose que l'intitulé de la «régie squash-tennis» soit modifié et s'intitule «régie squash-tennis-animations», et que soient rattachés les spectacles et les animations occasionnels.

Un avenant sera établi.

Les recouvrements seront effectués contre délivrance de quittances à souches pour le règlement

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de la nouvelle appellation «régie squash-tennis-animations»

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur Le Maire entendu,

- Donne son accord pour le changement de dénomination «régie squash-tennis-animations»
- Donne son accord pour le rattachement des spectacles et des animations occasionnels.

**Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée  
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures**

**LE MAIRE,  
Emile TORNATORE**



**Et ce par : - Voix pour : 12  
- Voix contre : 0  
- Abstention : 1**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 09/06/2010, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 09/06/2010. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication